GROUPE AIRFLUX

BOOSTONS VOS ÉNERGIES !

Boite à outils COVID-19

COVID-19

CORONAVIRUS,
DES CONSIGNES DE NETTOYAGE POUR SE PROTÉGER

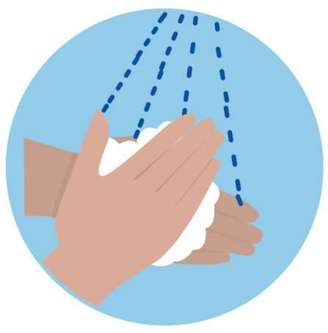

Lavez-vous les mains toutes les deux heures à l'eau et au savon ou utilisez un gel hydroalcoolique.

Désinfectez systématiquement les véhicules et les engins à chaque changement d'utilisateur et d'utilisation : volant, levier de vitesse, poignées de coffre, de portes, comodos…

Nettoyez les surfaces de contact fréquent toutes les deux heures et lieux collectifs au minimum deux fois par jour : poignées de porte, tables, comptoirs, sols…

Laver régulièrement les équipements individuels : téléphone, lunettes, bouchons d'oreilles…

Désinfectez les matériels : gants métiers, outils, outillages…

Nettoyez vos vêtements et vos tenues de travail régulièrement.

AIRFLUX

Source
preventionbtpendirect.fr

COVID-19

CORONAVIRUS,
SE LAVER LES MAINS POUR SE PROTÉGER DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER

Étape 1

Rincez-vous bien les mains

Étape 2

Utilisez du savon

Étape 3

Frottez pendant 30 secondes

Étape 3

Nettoyez la zone entre vos doigts

Étape 3

Nettoyez également vos ongles

Étape 4

Rincez-vous bien les mains

AIRFLUX

Source
preventionbtpendirect.fr

COVID-19

CORONAVIRUS,
PORTER EFFICACEMENT SON MASQUE POUR SE PROTÉGER DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER

1. Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec un gel hydroalcoolique.
2. Repérer le haut (barrette nasale).
3. Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.
4. Vérifier que le masque couvre bien le menton.
5. Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez.
6. Tester l'étanchéité : couvrir le masque avec les mains et inspirer ; le masque doit se plaquer sur le visage.
7. Après usage, retirer le masque par l'arrière par les attaches et le jeter. Ne touchez pas la partie qui couvre votre visage.
8. Se laver les mains.

AIRFLUX

Source
preventionbtpendirect.fr

COVID-19

CORONAVIRUS,
SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ POUR SE PROTÉGER DANS LES VÉHICULES ET LES ENGINS

Privilégiez le déplacement individuel dans un véhicule personnel.
Si plusieurs personnes : une personne par rang, positionnées en quinconce.

Assurez la distance d'un mètre entre les personnes.

Désinfectez systématiquement les surfaces à chaque changement d'utilisateur et d'utilisation : volant, levier de vitesse, poignées de coffre, de portes et comodos...

Conservez sur vous l'autorisation de déplacement de l'entreprise.

AIRFLUX

Source
preventionbtpendirect.fr

FICHE CONSEILS

COVID-19

CORONAVIRUS,
ADOPTER LES RÉFLEXES POUR SE PROTÉGER DANS LES BUREAUX, DÉPÔTS, ATELIERS

Le maximum de personnel est en télétravail, pour que le minimum soit présent sur site.

La distance d'un mètre entre les personnes, doit être matérialisée (marquage au sol).

L'accès aux espaces et salles de réunion est limité, leurs capacités d'accueil sont indiquées à l'entrée.

Nettoyez les surfaces de contact fréquent toutes les deux heures et lieux collectifs au minimum deux fois par jour : poignées de porte, tables, comptoirs, sols…

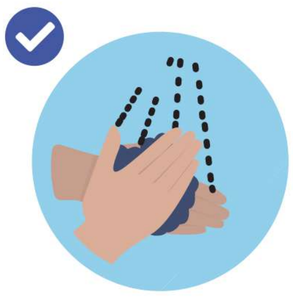

La localisation des lavabos pour le lavage des mains est affichée de manière visible à chaque entrée.

Des produits désinfectants et gels hydroalcooliques sont mis à disposition dans les lieux fréquentés et à proximité des surfaces de contact.

Les consignes sanitaires sont affichées et visibles.

AIRFLUX

Source
preventionbtpendirect.fr

FICHE CONSEILS

COVID-19

CORONAVIRUS,
LES SALARIÉS À RISQUE ÉLEVÉ

Informer les salariés que certaines maladies sont associées à un risque important de développer une forme sévère du Covid-19

Les salariés pris en charge en affection longue durée (pris en charge à 100%) et les femmes enceintes dans le dernier trimestre peuvent se connecter directement sur le site declare.ameli.fr (https://declare.ameli.fr/) pour demander à être mis en arrêt maladie pour une durée initiale de 21 jours sans passer par l'employeur ou leur médecin traitant.
La liste ci-après précise les maladies permettant de recourir à cette procédure.
L'assurance maladie procédera aux vérifications nécessaires et un arrêt maladie leur sera délivré. Les salariés souffrant d'une pathologie chronique identifiée mais non prise en charge au titre des affections longue durée sont invitées à prendre contact avec leur médecin traitant.
Pour obtenir des informations complémentaires sur ces dispositions, les salariés peuvent contacter leur médecin traitant et/ou du travail qui pourra les conseiller et les aider dans leurs démarches.

Les personnes dont l'état de santé présente un risque de développer une forme sévère du Covid-19 sont celles souffrant de :

- Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique)
- Insuffisances respiratoires chroniques
- Mucoviscidose
- Insuffisances cardiaques toutes causes
- Maladies des coronaires
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle
- Insuffisance rénale chronique dialysée
- Diabètes de type 1 insulinodépendant et diabète de type 2

Sont également concernées :

- Les femmes enceintes
- Les personnes avec une immunodépression : pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur, personnes infectées par le VIH
- Les personnes souffrant de maladie hépatique chronique avec cirrhose
- Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

Ces personnes doivent impérativement **rester à leur domicile, en arrêt de travail, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.**

Attention, « declare.ameli.fr » n'est pas un téléservice de déclaration des personnes présentant des symptômes du coronavirus ou infectées par cette maladie.

(source Communiqué de presse Ameli.fr du 17 mars _ Extension du service aux personnes à risque élevé)

AIRFLUX

Source
preventionbtpendirect.fr

FICHE CONSEILS

COVID-19

CORONAVIRUS,
QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE MALADE OU SOUPÇONNÉE DE L'ÊTRE

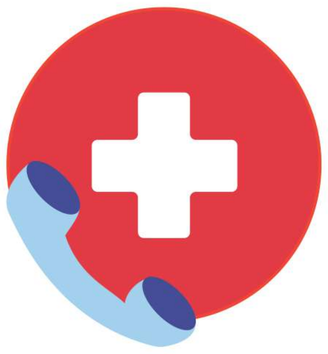

En cas de personne présentant des symptômes sur le lieu de travail

- Isoler la personne et contacter le Samu 15.
- L'inviter à respirer à travers un linge ou un mouchoir.
- Lui faire porter un masque du type chirurgical.
- Éviter tout contact étroit, ne pas la déséquiper.
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée (1 mètre) et prolongée (+ 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent.
- Éloigner les autres personnes présentes.

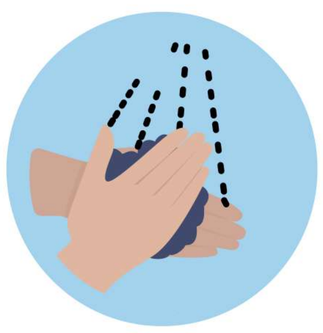

1. La personne qui porte assistance se protège

- Porter des lunettes de protection, des gants jetables, et un masque
- Se laver les mains avec eau-savon ou lotion hydroalcoolique.
- Conserver des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces en contact.
- Se doter d'un sac à déchets.

2. En attendant la désinfection de la zone et avant de se déséquiper, la personne qui porte assistance s'assure de :

- Signaler et matérialiser chaque surface qui a été souillée.
- Déterminer avec le gestionnaire du site les installations à neutraliser (climatisation, ventilation, escaliers...).
- Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).

3. La personne qui a porté assistance se déséquipe

- Se munir d'un sac.
- Retirer ses lunettes de protection.
- Retirer le masque.
- Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure.
- Mettre le tout dans un sac plastique et le fermer.
- Placer ce sac dans un deuxième sac qu'elle ferme à son tour.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Se frictionner les mains avec la solution hydroalcoolique.

AIRFLUX

Source
preventionbtpendirect.fr

GROUPE AIRFLUX

BOOSTONS VOS ÉNERGIES !

www.airflux.fr
airflux@airflux.fr